

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 23 avril, de 19 h à 21 h 04, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland
 Brigitte Talbot (en remplacement de la présidente)
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Catherine Lajoie
 Sara Mondor
 Catherine Lemelin
 Mélanie Desrosiers
 Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Est absente : Mme Hayette Laouari

Administrateurs formant quorum

Mme Rachel Bégin, directrice générale
M. Pierre Coté, directeur général adjoint
Mme Anne Guichard, secrétaire générale
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente du conseil d'administration, Mme Hayette Laouari, la vice-présidente, Mme Brigitte Talbot, après avoir constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-24-04-23-01

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine-Jennifer McDonald et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Séance ordinaire publique du mardi 23 avril, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 9 avril 2024
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1. Adjudication du contrat pour le projet de Réfection complète de l'école Beaubien - Phase 1 (Montmagny)
 - 5.2. Adjudication du contrat pour le projet de Réfection du stationnement et du drainage en périphérie de l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet)
 - 5.3. Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.4. Décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité des ressources humaines
 - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
 - 7.1. Rencontre des municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme
- 8. SUJETS DIVERS**
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Éric Poulin, directeur général du Groupe ressources techniques Nouvel Habitat, s'adresse à Mme Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, dans le but de demander un délai supplémentaire pour permettre à la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance de déposer un projet amendé. Mme Brigitte Talbot, vice-présidente, précise que ce point sera discuté lors de la présente séance.

M. Pierre-Paul Sénéchal, président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), dépose un document traitant de l'impact de la démolition du Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland) et s'adresse à Mme Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin que le conseil d'administration octroi un délai supplémentaire à la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance dans le but de déposer des nouvelles demandes de financement à l'aide d'un projet révisé. Mme Brigitte Talbot, vice-présidente, précise que ce point sera discuté lors de la présente séance.

M. Gaston Cadrin, vice-président et fondateur du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), s'adresse à Mme Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le centre de services scolaire a demandé un avis de la part du ministère de la Culture et des Communications concernant le bâtiment du Collège de Saint-Damien. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur des ressources matérielles, affirme qu'il y a bel et bien un avis du ministère de la Culture et des Communications, que ce dernier est favorable à la conservation du bâtiment, mais qu'il n'est toutefois pas cité par la *Loi sur le patrimoine culturel*. M. Cadrin désire connaître les coûts de démolition et si le désamiantage est inclus. M. Juan Mercier-Bélanger répond que les coûts estimés, en 2019, étaient de 4 millions de dollars, incluant le désamiantage par une firme d'architecture. Les coûts devront être revus considérant l'inflation. De plus, M. Cadrin souhaite savoir si le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a réalisé une évaluation des coûts de reconstruction d'un bâtiment similaire au Collège de Saint-Damien. M. Juan Mercier-Bélanger précise que cette évaluation n'a pas été réalisée. Toutefois, au *Plan de gestion des infrastructures*, le bâtiment a une valeur de 73 millions de dollars.

Mme Pauline Mercier, membre de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance, s'adresse à Mme Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de réaliser une brève mise en contexte concernant le projet de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance dans le bâtiment du Collège de Saint-Damien et demande si la fondation pourra considérer le centre de services scolaire comme un partenaire dans leur projet. Mme Rachel Bégin, directrice générale, précise que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite réaliser des partenariats qui répondent aux besoins des élèves et du milieu.

Mme Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de savoir si la communication reçue de la part du ministère de l'Éducation au sujet du projet-pilote permet au centre de services scolaire de faire marche arrière sur le document de la *Planification des besoins d'espace* pour les municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme. Mme Rachel Bégin, directrice générale, répond que cette question sera analysée si le centre de services scolaire se voit octroyer la somme supplémentaire nécessaire.

M. Sébastien Morissette, représentant des entreprises de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, au sujet du projet du pôle 1. M. Morissette souhaite savoir si un délai de 21 jours entre la date initiale d'une rencontre prévue et la date du report constitue un délai raisonnable. Mme Rachel Bégin, directrice générale, mentionne qu'en fonction de l'absence de nouvelles informations et que, par souci de priorisation, le délai entre les deux dates n'avait pas d'incidence. M. Morissette questionne alors sur le délai de l'envoi d'une communication du ministère concernant le dossier précédemment cité. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur des ressources matérielles, mentionne que la communication a été réalisée verbalement en juin. Toutefois, la confirmation écrite a été envoyée au centre de services scolaire en décembre seulement.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 9 avril

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-04-23-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 9 avril;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 9 avril soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1 Adjudication du contrat pour le projet de Réfection complète de l'école Beaubien - Phase 1 (Montmagny)

Le directeur des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, Mme Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 22 mars 2024 pour le projet MB144-230 – Réfection complète de l'école Beaubien – Phase 1 (Montmagny);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 avril 2024 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Atelier 5 inc. recommandant l'octroi du contrat à Marcel Charest et Fils inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 557 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CA-CSSCS-24-04-23-03

QUE le contrat pour le projet MB144-230 – Réfection complète de l'école Beaubien – Phase 1 (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marcel Charest et Fils inc., pour un montant de 1 557 000,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.2 Adjudication du contrat pour le projet de Réfection du stationnement et du drainage en périphérie de l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet)

Le directeur des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, Mme Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 20 mars 2024 pour le projet MB162-230 – Réfection du stationnement et du drainage en périphérie de l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 avril 2024 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Les Services EXP inc. recommandant l'octroi du contrat à Les Entreprises JR Morin inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 577 350,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024.

CA-CSSCS-24-04-23-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour le projet MB162-230 – Réfection du stationnement et du drainage en périphérie de l'école Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises JR Morin inc., pour un montant de 577 350,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.3 Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, Mme Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions des articles 272.1 à 272.16 de la *Loi sur l'instruction publique* instaurant un processus de consultation des municipalités locales et régionales de comté relativement aux besoins d'espace des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a approuvé son projet de planification des besoins d'espace lors de la séance du conseil d'administration tenue le 27 février 2024 (résolution CA-CSSCS-24-02-27-04);

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a transmis, le 28 février 2024, le projet de planification des besoins d'espace aux municipalités et aux MRC concernées comme le prévoit l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC concernées par le projet de planification des besoins d'espace avaient jusqu'au 15 avril 2024 pour nous transmettre leur avis sur le projet;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire, à la suite de la réception des avis, n'a pas modifié le projet de planification des besoins d'espace approuvé lors de la séance du 27 février 2024;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'adopter la planification des besoins d'espace, en vertu de l'article 189 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05;

ATTENDU QUE la planification des besoins d'espace adoptée doit être transmise à nouveau aux municipalités et aux MRC concernées afin que celles-ci l'approuvent ou la refusent comme le prévoit l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de transmettre, en juin 2024, la planification des besoins d'espace ainsi que les résolutions et avis des municipalités ou des MRC concernées au ministre de l'Éducation, en vertu de l'article 190 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA CSSCS-20-11-24-05.

CA-CSSCS-24-04-23-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour le *Plan québécois des infrastructures 2025-2035*, telle qu'annexée à la présente résolution;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre la planification des besoins d'espace telle qu'adoptée aux municipalités et aux MRC concernées;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre, en juin 2024, la planification des besoins d'espace ainsi que les résolutions et les avis des municipalités et des MRC concernées au ministre de l'Éducation après l'approbation ou le refus des municipalités comme le prévoit l'article 272.8 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté.-

5.4 **Décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)**

À la suite d'une période de libération, M. Jean-François Anctil propose le report de la décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland) afin de permettre des discussions supplémentaires entre les acteurs dans ce dossier. Cette proposition est accueillie positivement par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

6. **RAPPORT DES COMITÉS**

6.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration et que la prochaine rencontre aura lieu le 13 mai 2024. De plus, M. Anctil fait un rappel aux membres concernant le sondage à compléter.

6.2 Comité de vérification

Mme Catherine Lajoie, présidente du comité, indique que lors de la dernière rencontre du comité, le 17 avril 2024, une présentation concernant le processus de gestion des risques de fraude et la cybersécurité a été effectuée aux membres du comité par Mme Annie Ménard, directrice des ressources financières et par M. Louis Fillion, directeur des ressources informationnelles.

Mme Lajoie précise que la prochaine rencontre du comité de vérification aura lieu le 9 mai 2024.

6.3 Comité des ressources humaines

Mme Catherine Lajoie prend la parole en l'absence de Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité. Mme Lajoie indique que le comité travaille toujours les critères d'évaluation de la direction générale. Une rencontre du comité ainsi qu'une présentation aux membres du conseil d'administration sont prévues à la fin du mois de mai 2024.

6.4 Comité consultatif du transport

Mme Brigitte Talbot indique qu'il n'y a eu aucune rencontre du comité depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le 11 juin 2024.

7. INFORMATIONS**7.1 Rencontre des municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme**

Mme Rachel Bégin, directrice générale, prend la parole afin d'expliquer les récentes démarches du centre de services scolaire avec les municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme. Elle réitère la motivation du centre de services scolaire à favoriser la communication et la transparence entre les directions générales des organisations en effectuant des rencontres communes lors de la réception de nouvelles informations.

8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-24-04-23-06

II EST PROPOSÉ par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 04.


Mme Brigitte Talbot, vice-présidente


Mme Anne Guichard, secrétaire générale

